

## Le nouvel Office de tourisme communautaire (OTC) en ordre de marche

Le premier comité de direction du nouvel Office de tourisme communautaire créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017 s'est réuni mercredi 4 janvier au siège de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). Les 17 représentants du collège des conseillers communautaires et les 14 représentants du collège des socio-professionnels ont procédé à l'élection du président de la nouvelle structure. Jean-Pierre TALLIEU, président de la CARA et maire de La Tremblade a été élu président de l'OTC au premier tour de scrutin. Didier QUENTIN, député-maire de Royan, a été élu premier vice-président et Philippe GADREAU, maire des Mathes-La Palmyre, second vice-président.

Les statuts de l'établissement, la convention d'objectifs entre la CARA et l'OTC ainsi que les budgets primitifs de l'OTC et de son budget annexe « Parc de l'Estuaire » ont été adoptés au cours de cette première réunion. Jean-Marc AUDOUIN, responsable du service tourisme-nautisme de la CARA, a été désigné directeur de la nouvelle structure. Il sera secondé par quatre directeurs de pôle.

Adoptée le 7 août 2015, la loi NOTRe sur la répartition des compétences entre collectivités étend notamment aux communautés d'agglomération la prise de compétence obligatoire « promotion du tourisme », au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce nouveau transfert a pour objectif de favoriser la promotion touristique à l'échelle de territoires plus élargis tout en encourageant la mutualisation de moyens et de services.

Invités à se prononcer sur le futur schéma d'organisation, les élus de l'agglomération ont fait le choix de **créer un office de tourisme communautaire (OTC), intégrant les structures existantes et juridiquement porté par un nouvel établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).**

Ils ont également décidé de retenir « **Destination Royan Atlantique** » comme marque territoriale, et de fixer le **siège de l'Office de tourisme communautaire à Royan**, au 48, rue Alsace-Lorraine. Les seize bureaux d'information touristique présents sur le territoire sont conservés sous l'appellation « office de tourisme ». Il a également été acté de transférer à l'OTC les missions régaliennes qui étaient exercées par les offices de tourisme (accueil, information, coordination des acteurs touristiques, promotion), auxquelles s'ajoutent les dispositions prévues par le classement de l'OTC en catégorie 1 (commercialisation, communication, qualité...), permettant ainsi à toutes les communes du territoire de bénéficier des avantages du classement.